

A.S.A. ADOUR PYRENEES
CHRONO
Boulevard du BAB
64600 ANGLET



ECURIE AUTOMOBILE
HASPARREN PAYS BASQUE
Hôtel des Tilleuls
64240 HASPARREN



20ème RALLYE DU PAYS BASQUE



26 & 27 AOÛT 2011

REGLEMENT PARTICULIER

20^{ème} RALLYE DU PAYS BASQUE
26 & 27 Août 2011
REGLEMENT PARTICULIER



Note Importante à l'attention des équipages

C'est grâce à la compréhension des communes traversées par le 20^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS BASQUE que nous avons pu organiser pour vous cette nouvelle édition.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les RECONNAISSANCES que le parcours et la pérennité de cette épreuve seront assurés.

Les RECONNAISSANCES ne sont pas des ESSAIS !

Nous vous demandons expressément de montrer l'exemple, de respecter la sécurité et la tranquillité des villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la Route.

Une surveillance sera établie et des contrôles portant aussi bien sur le RESPECT DU CODE DE LA ROUTE que sur le niveau sonore des véhicules seront effectués par les services de la GENDARMERIE.

Des contrôles sur le respect de la réglementation des reconnaissances seront effectués sur le parcours et l'article 6.2.7. du règlement F.F.S.A. sera strictement appliqué.

Extrait du règlement standard des rallyes 2011 :

6.2.7. Pénalités :

- *Reconnaisances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages... :*
 - *Départ refusé,*
 - *Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,*
 - *Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.*

Les trois pénalités sont cumulées.

Nous comptons sur votre compréhension. De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir de notre épreuve. Soyez en remerciés.

Bon 20ème RALLYE NATIONAL DU PAYS BASQUE.

Le Comité d'Organisation.



20ème RALLYE NATIONAL DU PAYS BASQUE

Coupe de France des rallyes, 1ère Division
26 & 27 Août 2011

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.



Parution du règlement	Lundi 04 Juillet 2011
Ouverture des engagements	Mardi 05 Juillet 2011
Clôture des engagements	Mardi 16 Août 2011 à minuit (Date d'envoi de la demande complète au secrétariat du rallye, cachet faisant foi)
Parution du road book	Samedi 20 Août 2011 Remis aux équipages régulièrement engagés à : «Maison pour tous», 6 Rue Albert Le Barillier, 64600 ANGLET
Reconnaitances	Samedi 20 Août 2011 : 09H00-12H00 : Spéciale A 14H00-19H00 : Spéciale B et C Dimanche 21 Août 2011 : 09H00-12H00 : Spéciale A 14H00-17H00 : Spéciale B et C Mercredi 24 Août 2011 : 13H00-19H00 : Spéciales A, B et C Jeudi 25 Août 2011 : 09H00-12H00 ; 14H00-19H00 : Spéciales A, B et C
Vérifications des documents	Vendredi 26 Août 2011 Vérifications administratives de 08H30 à 14H00 "Maison Pour Tous" 6 Rue Albert Le Barillier 64600 ANGLET Vérifications techniques de 08H45 à 14H15 Place de Quintaou 64600 ANGLET
Parc de départ	Vendredi 26 Août 2011 à partir de 09H00 Place de Quintaou
1 ^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 26 Août 2011 à 15H00 "Maison Pour Tous"
Publication des équipages admis au départ, heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} étape	Vendredi 26 Août 2011 à 15H30 Parc Fermé, Place de Quintaou
Départ de la 1 ^{ère} étape	Vendredi 26 Août 2011 à 16H00 Parc Fermé, Place de Quintaou
Arrivée de la première étape	Vendredi 26 Août 2011 à partir de 19H30 Parc Fermé, au Marché Couvert à Hasparren
Publication des résultats partiels	Vendredi 26 Août 2011 à partir de 22H30 Marché Couvert à Hasparren
Publication des heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape	Samedi 27 Août 2011 à 8H00 Marché Couvert à Hasparren
Départ de la 2 ^{ème} étape	Samedi 27 Août 2011 à 8H30 Marché Couvert à Hasparren
Arrivée de la 2 ^{ème} étape	Samedi 27 Août 2011 à partir de 18H00 Marché Couvert à Hasparren
Vérifications finales	Samedi 27 Août 2011 à 20H00 Garage Sallaberry 64240 HASPARREN
Publication des résultats du rallye	Samedi 27 Août 2011 à 20H30 ou 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Parc Fermé Marché Couvert à Hasparren
Remise Officielle des prix	Samedi 27 Août 2011 à 22H00 Marché Couvert à Hasparren



ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ADOUR PYRENEES organise les 26 et 27 Août 2011 en qualité d'organisateur administratif une épreuve automobile Nationale à Participation Etrangère Autorisée (N.P.E.A.) dénommée :

20^{ème} RALLYE DU PAYS BASQUE

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional d'Aquitaine du Sport Automobile sous le N°... en date du ../../2011 et a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A N°198 en date du 12/07/2011

Comité d'organisation :	Président	Alain BALUTO
	Vice Président C.O.	Emile SALLABERRY
	Secrétaire	Thomas TAILLANDIER
	Trésorier	Lydie IHITSAGUE
	Membres	Christelle IHITSAGUE Cyril LABORDERIE Christophe LURO Pascal REY Jérôme DANTIACQ Jean-Marc JOSEE Hugues ROUGIER
	Relations équipages espagnols	Christophe REBIERE Serge COURSAN
	Responsable matériels	Gilles PASSICOT
	Responsables informatique	Jean-Marc DUBAU Nicolas MALPIECE
	Secrétariat du Rallye	RALLYE DU PAYS BASQUE ORGANISATION Garage Sallaberry 64240 HASPARREN

Contacts :

Alain BALUTO 06.80.01.14.83
Thomas TAILLANDIER 06.63.47.72.36
Ou sur le www.rallyepaysbasque.fr

Permanence du Rallye

« Maison pour Tous » 6 Rue Albert Le Barillier 64600 ANGLET à partir du vendredi 26 Août 2011 à 08H30 et à l'issue de la 1^{ère} étape et ce jusqu'à la fin de la manifestation au Marché Couvert d'Hasparren 64240.

Organisateur Technique : Ecurie Automobile Hasparren Pays Basque, Hôtel des Tilleuls 64240 HASPARREN

20^{ème} RALLYE DU PAYS BASQUE
26 & 27 Août 2011
REGLEMENT PARTICULIER



Article 1.1p : OFFICIELS :

Observateur F.F.S.A.			
Mr CASANOVA Antoine	Licence N° :	4042	ASA N° : 06.15
Président du collège des Commissaires Sportifs			
Mr COURMONTAGNE Jacques	Licence N° :	11849	ASA N° : 10.04
Commissaires sportifs :			
Mme JECKER Renée	Licence N° :	11119	ASA N° : 10.04
Mr LEBOSSE Jean-Roch	Licence N° :	2332	ASA N° : 11.10
Directeur de course			
Mr DAUBIGNE Jannick	Licence N° :	6560	ASA N° : 15.04
Directeur de course adjoint			
Mme BATTE Pascal	Licence N° :	28230	ASA N° : 08.03
Directeurs de course adjoints aux épreuves sportives			
Mr ORILLAC Patrick	Licence N° :	14992	ASA N° : 10.04
Mr DOVALE Joël	Licence N° :	7681	ASA N° : 10.03
Directeurs de Course délégués aux départs des épreuves sportives:			
Mr PAINVIN Dominique	Licence N° :	7706	ASA N° : 10.03
Mr TRONCAL Guy	Licence N° :	1056	ASA N° : 17.06
Directeurs de course adjoints délégués aux départs des épreuves sportives			
Mr TEILLARD Laurent	Licence N° :	10182	ASA N° : 17.06
Mr DESCLAUX Luc	Licence N° :	13302	ASA N° : 10.03
Commissaire Technique Responsable :			
Mr LARQUEY Serge	Licence N° :	8454	ASA N° : 10.06
Commissaires Techniques			
Mr BATARD Patrick	Licence N° :	146650	ASA N° : 10.13
Mr FOURCADE Alexandre	Licence N° :	28760	ASA N° : 10.06
Mr PINA Claude	Licence N° :	13191	ASA N° : 10.04
Mr DESCLAUX Gilles	Licence N° :	13309	ASA N° : 10.03
Commissaires sportifs Parc Fermé et Parc Regroupement			
Mr LAVERGNE Roland	Licence N° :	7041	ASA N° : 17.06
Mr MILLET LAGE Hubert	Licence N° :	8505	ASA N° : 17.14
Juges de Faits			
Mr CHOLET Philippe	Licence N° :	7649	ASA N° : 10.03
Mr VIGNERTE Jean Pierre	Licence N° :	7647	ASA N° : 10.03
Mme VAILLES Marielle	Licence N° :	10618	ASA N° : 10.03
Mr PINA Ludovic	Licence N° :	180115	ASA N° : 10.04
Chargés de Relations avec les concurrents :			
Mr FOURCADE Jean François	Licence N° :	8460	ASA N° : 10.06
Mme DABADIE Christine	Licence N° :	7679	ASA N° : 10.03
Chargé de Presse			
Mr BOSSY Denis	Licence N° :	5406	ASA N° : 10.13
Protocole et coordination			
Mr TAILLANDIER Thomas	Licence N° :	156784	ASA N° : 10.13
Médecin Chef			
Dr LESPIAUCQ Christine	Licence N° :	46467	ASA N° : 16.02
Chargé des Commissaires de Route :			
Mr BALUTO Alain	Licence N° :	5998	ASA N° : 10.13
Responsables classements:			
Mme BOUGEIOIS Monique	Licence N° :	132559	ASA N° : 10.04
Mr PERRIER Jean Pierre	Licence N° :	21244	ASA N° : 10.06

Article 1.2p ELIGIBILITE

Le 20^{ème} RALLYE DU PAYS BASQUE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2011 Coefficient 4
- Le Championnat du Comité d'Aquitaine 2011 Coefficient 4
- Le Championnat du Comité Midi Pyrénées 2011 Coefficient 4
- Le Pirelli Rally Challenge
- Le Challenge des Commissaires du Comité d'Aquitaine 201

Article 1.3p VERIFICATIONS

Les équipages pourront trouver sur le site du rallye (www.rallyepaysbasque.fr) leurs heures de convocation qui auront lieu le :
 - Vendredi 26 Août 2011 de 08H30 à 14H00 pour les vérifications administratives, à « Maison Pour Tous » 6 Rue Albert Barillier 64600 ANGLET
 - Vendredi 26 Août 2011 de 08H45 à 14H15 pour les vérifications techniques, Place de Quintaou 64600 ANGLET



Les vérifications techniques devront intervenir 30 minutes après les vérifications administratives.

Tout équipage devra fournir les photocopies des licences, permis de conduire et carte grise de sa voiture par courrier joint à la demande d'engagement.

L'équipage devra présenter aux vérifications techniques les casques et combinaisons.

Les vérifications finales seront effectuées : au garage Sallaberry à Hasparren

Prix de la main d'œuvre : 45.00 Euros /TTC



Conforme règlement standard F.F.S.A.



Article 3.1p : Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5.p Toute personne qui désire participer au 20ème RALLYE DU PAYS BASQUE doit adresser sa demande à :

RALLYE DU PAYS BASQUE
Thomas TAILLANDIER
Résidence Zenithia, Appartement A008
81 Chemin de Laharie
64100 BAYONNE

cachet de la poste faisant foi, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant **le mardi 16 Août 2011**.

Cette demande d'engagement doit **obligatoirement** être accompagnée:

- Du chèque à l'ordre de **l'Ecurie Automobile Hasparren Pays Basque**, correspondant aux droits d'engagements fixés à l'art 3.1.11.1p
- des photocopies des permis de conduire, des licences, du certificat d'immatriculation de la voiture, de l'autorisation du propriétaire de la voiture (si celui-ci n'est ni pilote ni coéquipier).

Si cette demande est envoyée par télécopie, (date limite de réception d'un engagement par Fax Jeudi 11 Août 2011 à minuit) **l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.**

3.1.10 p Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum
Lorsque ce nombre sera atteint les suivants seront inscrits sur la liste d'attente.



3.1.11.1p Les droits d'engagement sont fixés :

- a) Droits minorés : (**reçus avant le Lundi 01 Août 2011 cachet de la poste faisant foi**)
- | | |
|---|------------------|
| - avec publicité facultative des organisateurs | 500 euros |
| - sans publicité facultative des organisateurs | 1000 euros |
| - équipage complet membre A.S.A. Adour Pyrénées * | 450 euros |
| - pilote venant de plus de 200km** | 480 euros |
| - pilote venant de plus de 350km** | 450 euros |

* : cotisations ASA Adour Pyrénées mises à jour avant le 30 Juin 2011

** : trajet calculé au plus court avec le site <http://www.viamichelin.fr> en prenant Hasparren comme arrivée.

- b) Droits normaux : (reçus jusqu'au 16 Août 2011, **pour tous les équipages**)
- | | |
|--|------------|
| - avec publicité facultative des organisateurs | 550 euros |
| - sans publicité facultative des organisateurs | 1100 euros |

- 3.1.12p La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.
- Les chèques sont libellés à l'ordre de l'Ecurie Automobile Hasparren Pays Basque. Seuls les chèques émanant d'une banque française seront admis.
- Les chèques d'engagements seront remis à l'encaissement lors de la confirmation de l'engagement par les organisateurs.
- En cas de forfait il sera retenu pour frais administratifs :
- 50 euros pour tout forfait signalé avant le 16 Août 2011
 - 100 euros pour tout forfait signalé après le 16 Août 2011



Article 4.3.p ASSISTANCE

Conforme règlement standard F.F.S.A.

- Autorisée uniquement dans le parc à cet effet à Hasparren.
 - 1 seul véhicule (muni d'une plaque d'assistance) par voiture de course sera autorisé dans le parc d'assistance de Hasparren.
- Les remorques seront interdites dans le périmètre des parcs d'assistance. Elles devront impérativement être stationnées à l'emplacement prévu à cet effet à Anglet.

Article 4.3.2.3 p Limitation de changements de pièces :
Conforme au règlement standard FFSA

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course d'une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Article 4.5p Echappement

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français le bruit ne devra pas excéder 100dB à 75% du régime moteur Maximum.



ARTICLE 5P : PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES & INFRASTRUCTURES

Article 6.1p : Description

Le 20ème RALLYE DU PAYS BASQUE représente un parcours de 325.4 Km. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 125,8 Km.

Les épreuves spéciales sont :
A : 10.90 Km x 4 = 43.60 Km
B : 13.40 Km x 1 = 13.40 Km
C : 17.20 Km x 4 = 68.80 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » qui sera annexé au road book.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, de passage, période de neutralisation, etc.... sont repris dans le livre de route (road book) qui sera disponible à partir du samedi 20 août 2011 à la « Maison pour tous » à Anglet.

Il sera remis à chaque équipage régulièrement engagé UNIQUEMENT aux jours et heures mentionnées sur le site du rallye :

www.rallyepaysbasque.fr.

Article 6.2p : Reconnaissances :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter.

6.2.6p : Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

Samedi 20 Août 2011 :	09H00-12H00 : Spéciale A 14H00-19H00 : Spéciale B et C
Dimanche 21 Août 2011 :	09H00-12H00 : Spéciale A 14H00-17H00 : Spéciale B et C
Mercredi 24 Août 2011 :	13H00-19H00 : Spéciales A, B et C
Jeudi 25 Août 2011 :	09H00-12H00 ; 14H00-19H00 : Spéciales A, B et C

Des contrôles seront effectués par l'organisation et la gendarmerie nationale

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3.

La spéciale B étant intégralement reprise dans la spéciale C, il ne sera compté que 3 passages pour l'ensemble des spéciales B et C.



ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

Article 7.2p DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11p Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de routes : chasubles marquées commissaires de route
- Chef de Poste : chasubles marquées chef de poste

ARTICLE 8P : RECLAMATION ET APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.



Les prix sont cumulables, cependant si un groupe comporte moins de 10 partants ou si moins de 60 partants, les prix groupe et classe ne seront pas cumulables ; seuls les prix de classe seront distribués.

Les prix se répartissent comme suit :

Classement général Scratch :

- Si plus de 75 partants	1 ^{er}	1.100 euro	4 ^{ème}	450 euro	
	2 ^{ème}	750 euro	5 ^{ème}	350 euro	
	3 ^{ème}	600 euro			3.250 euro
- Si moins de 75 partants	1 ^{er}	750 euro	4 ^{ème}	250 euro	
	2 ^{ème}	500 euro	5 ^{ème}	200 euro	
	3 ^{ème}	375 euro			

Classement par groupe (6) :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	
- plus de 15 partants :	250 euro	200 euro	150 euro	
- de 10 à 15 partants	250 euro	200 euro		3.600 euro

Classement par Classe (23) :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	
- plus de 10 partants :	500 euro	350 euro	200 euro	
- de 5 à 10 partants :	500 euro	200 euro	----	
- 4 ou 5 partants :	500 euro	----	----	
- Moins de 4 partants :	250 euro	----	----	24.150 euro

Premier Équipage entièrement féminin : 250 euro

250 euro

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES :

31.250 euro

La remise des prix se déroulera le Samedi 27 Août 2011 à partir de 22h00 au marché couvert d'Hasparren.

(présence des récipiendaires obligatoire à la remise des prix)
 De nombreuses coupes récompenseront les concurrents
 Des commissaires tirés au sort seront également récompensés